



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Surveillance géo-mécanique et radiologique des atolls de Moruroa et de Fangataufa

Réhabilitation de l'atoll de Hao

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 1^{er} février 2013

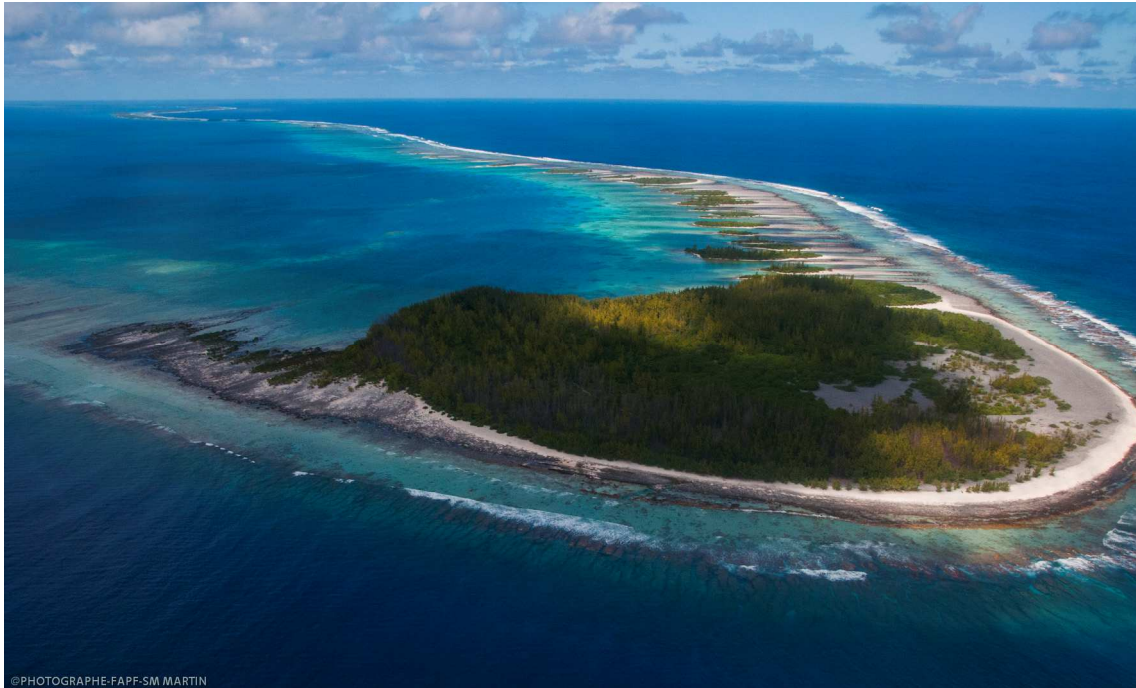
Depuis plusieurs semaines de multiples informations de qualité diverse relatives à la situation dans les atolls de Moruroa, Fangataufa et Hao ont fait l'objet de diffusions sous différentes formes.

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et le commandant supérieur des forces armées en Polynésie française ont jugés utile, via cette conférence de presse, de faire un point de situation.

Les sujets abordés seront :

- la surveillance géo-mécanique de l'atoll de Moruroa,
- la surveillance radiologique des atolls de Moruroa et de Fangataufa,
- le chantier de réhabilitation de l'atoll de Hao.

LA SURVEILLANCE GEO-MECANIQUE DE L'ATOLL DE MORUROA : UN PRINCIPE DE PRECAUTION



L'atoll de Moruroa fait l'objet d'une surveillance géo-mécanique depuis les années 80 car les sollicitations mécaniques liées aux 127 essais souterrains réalisés de 1976 à 1996 ont pu fragiliser la couche de corail, en particulier en zone nord de l'atoll.

Un système redondant de capteurs en surface et en profondeur, baptisé TELSITE, permet de déclencher automatiquement une alerte en cas de glissement d'un pan de falaise corallienne. Les mesures issues des différents capteurs sont suivies, **en permanence** par le centre CEA de Bruyères le Châtel en région parisienne. En cas d'évènement, l'alarme est déclenchée automatiquement et immédiatement vers le détachement présent sur l'atoll de Mururoa qui prend les mesures de protection adaptées.

Ces différents capteurs permettant aussi de surveiller l'évolution des mouvements de trois masses de calcaires (loupes) de la zone Nord et de pouvoir prévoir avec un préavis de plusieurs semaines, le glissement d'une de ces masses.

L'entretien des infrastructures des dispositifs de surveillance est assuré par le détachement militaire présent en permanence à Moruroa.

La maintenance technique de ces dispositifs est assurée par des spécialistes du CEA (basés en Polynésie et en métropole) qui se déplacent autant que de besoin et au moins une fois par an lors de la mission annuelle de contrôle.

Mis en place depuis le début des années 80 après un incident survenu en 1979, le système TELSITE est donc régulièrement entretenu et assure sa mission de surveillance.

Il est nécessaire d'envisager aujourd'hui la modernisation de ce système de surveillance et d'assurer sa pérennité pour au moins 15 ans avec des équipements prenant en compte les dernières avancées technologiques.

Risque de glissement de blocs : une très faible probabilité

Sous l'effet naturel de la gravité la plupart des atolls de Polynésie française montrent des fractures bordières créées sur la pente externe du récif.

A Mururoa, ces fractures ont été réactivées par les sollicitations mécaniques générées par les vibrations engendrées par les essais nucléaires souterrains réalisés entre 1976 et 1996.

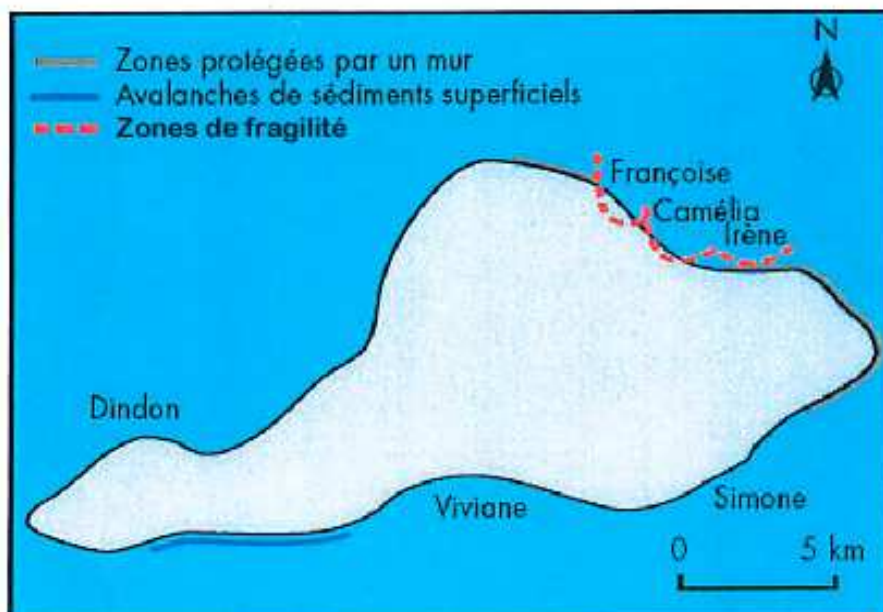
En 1979, un bloc de falaise corallienne (de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de m³) s'est détaché à la suite d'un tir.

Bien que les essais soient terminés, ce type d'évènement n'est pas totalement à écarter, notamment dans les secteurs sud-ouest et nord-est de l'atoll de Mururoa.

Ce glissement produirait une vague de l'ordre de 5 mètres sur le lieu de l'évènement 60 secondes après le début du phénomène, avec pour effet une submersion de l'ordre du mètre sur la piste d'aviation et une inondation de moins d'un mètre en zone vie.

Ce glissement de blocs n'aurait aucune conséquence sur les atolls voisins.

Le système automatique Telsite garantit un délai de préavis compris entre 90 secondes et plusieurs minutes avant une éventuelle submersion. En cas d'alerte, le personnel situé en dehors de la zone vie doit donc se placer en hauteur, sur les différentes plateformes prévues à cet effet.

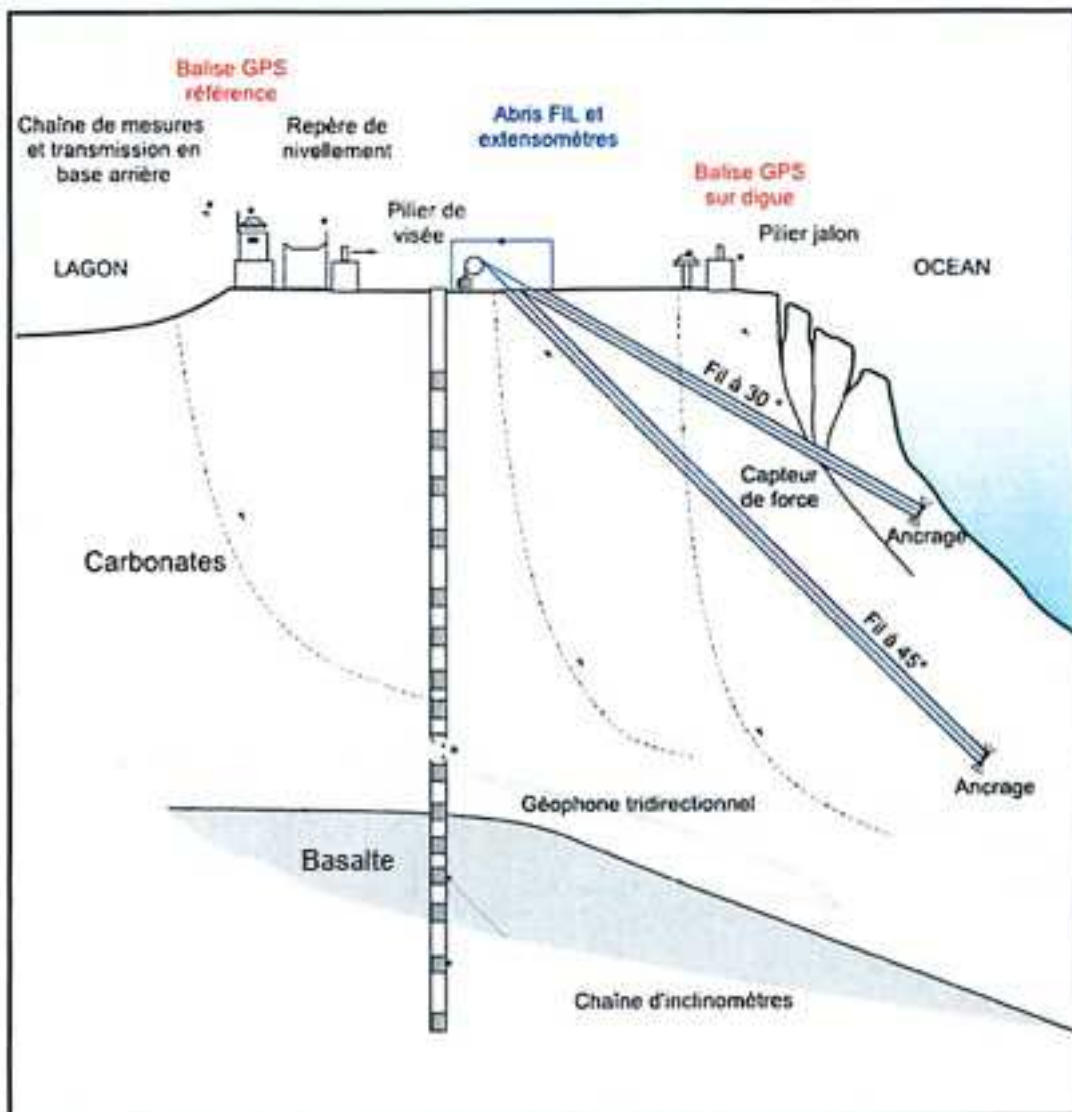


Risque de glissement des loupes : un niveau de risque nul depuis la fin des essais

Dés le début des années 80, un mouvement lent de masses de calcaire (loupes) vers l'océan a été observé dans trois zones contiguës au nord-est de Moruroa : *Camélia*, *Françoise* et *Irène*.

Les signes avant-coureurs d'un glissement de roche d'un important volume (jusqu'à 700 millions de m³) seraient détectés par le système Telsite, **quelques jours à plusieurs semaines avant l'événement** grâce au suivi de différents indicateurs : l'activité micro-sismique de la zone nord (géophones de surface et en profondeur), l'évolution de la déformation et de la fracturation de surface (GPS), l'évolution des mouvements d'ensemble des flancs de l'atoll (extensomètres), l'évolution de l'inclinaison des couches en profondeur initiatrices des mouvements (inclinomètres).

Ces indicateurs sont traduits en niveaux de risque, sur une échelle de 0 à 4, permettant de définir un délai de préavis en cas de déstabilisation de grande ampleur. **Depuis la fin des essais en 1996 ce risque est égal au niveau 0.**



D'après les hypothèses les plus maximalistes un glissement générerait sur l'atoll de Moruroa, une vague pouvant atteindre une hauteur de 20 m au droit de l'évènement dans un rayon de 500 m (en maximalisant tous les paramètres pris en compte dans la simulation numérique actuelle). La hauteur d'eau atteindrait 2 à 5 m en zone vie de Moruroa. Le personnel sur site serait préventivement évacué.

Un train de houles de quelques dizaines de centimètres de hauteur se propagerait en direction de l'atoll de Tureia situé à plus de 100 km au nord de Moruroa. La zone sud de l'atoll de Tureia serait atteinte 10 mn après et la zone nord de l'atoll en 13 mn.

Les études de modélisation démontrent qu'une vague d'une hauteur maximale de 1,5 à 2 m pourrait être observée à Tureia.

Les zones habitées ou les zones d'activité ne seraient donc pas submergées mais des précautions devraient être mises en place, sous la forme d'interdiction d'activités comme la pêche à pied sur le platier, en période d'alerte.

Il est toutefois à noter que, même dans ces simulations les plus pessimistes, l'évènement créerait sur Tureia une montée des eaux moins importante que celle que l'atoll subit presque chaque année avec les fortes houles venant du sud.

Bien que cet évènement ne présente pas de menace particulière vis-à-vis de l'atoll, le plan communal de sauvegarde de Tureia intègre le risque d'un évènement hydraulique en provenance de Moruroa. Ce plan a été approuvé par arrêté du maire de Tureia en date du 21 novembre 2012.

La surveillance géo-mécanique

Les mesures continues issues du système de surveillance géo-mécanique Telsite confirment des vitesses stationnaires dans les trois zones concernées, voire un ralentissement progressif.

L'activité microsismique est normale, prépondérante en zone *Françoise*, comme les années précédentes. L'ensemble de ces mesures montre que le mouvement est globalement conforme aux prévisions de ralentissement mais que les mouvements sont toujours mesurables.

Les rapports annuels de surveillance géo-mécanique sont disponibles sur le site internet des forces armées en Polynésie française :

www.arnees-polynesie.pf/spip.php?article 229

Ces éléments justifient, comme les années passées, un maintien de la vigilance au niveau actuel et la nécessité de maintenir l'ensemble des capteurs en place, de les entretenir, de les moderniser, voire de les remplacer si nécessaire.

Aujourd'hui un projet se met donc en place afin de **procéder à la modernisation du système de surveillance Telsite : les capteurs sont naturellement sollicités** par l'impact naturel de la météorologie locale. Cette modernisation permettra d'assurer leur **pérennité pour une durée d'une quinzaine d'années** grâce à des équipements prenant en compte les dernières **avancées technologiques**.

Un projet piloté par le ministère de la Défense

Toutes les modalités techniques et calendaires de ce projet de rénovation ne sont pas encore arrêtées, l'objectif 2016 devant être consolidé. Au préalable, Il apparaît nécessaire de rénover certaines infrastructures pour lesquelles un état des lieux est en cours de réalisation.

Compte tenu de la complexité d'une telle opération, une équipe de projet a été créée et a pour mandat :

- de faire l'inventaire et d'analyser l'ensemble des tâches à accomplir pour réaliser ces travaux de modernisation ;
- de proposer un calendrier des travaux qui dureront plusieurs années ;
- d'imaginer la meilleure organisation possible afin d'assurer un déroulement optimal des travaux.

Cette surveillance, qui est et qui restera une priorité, est de la responsabilité de l'Etat qui continue d'assumer ses engagements en faisant réaliser ces travaux de modernisation. Ce long chantier sera financé exclusivement par l'Etat.

LA SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE DE MORUROA ET FANGATAUFA

En 1996, la France a confié à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) une évaluation de la situation radiologique des sites de Moruroa et Fangataufa (anciens sites d'expérimentations du Pacifique, désignés depuis 1981 comme « Installations nucléaires intéressant la défense » – INID).

En 1998, cette agence a conclu « *Etant donné les niveaux d'activité mesurés et prévus de radionucléides et les faibles niveaux de doses estimés pour le présent et pour l'avenir, et compte tenu des recommandations internationales, l'étude a permis de conclure qu'aucune mesure corrective n'est nécessaire à Moruroa et à Fangataufa pour des raisons de protection radiologique, que ce soit maintenant ou à l'avenir. De même, l'étude a permis de conclure qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre la surveillance de l'environnement de Moruroa et Fangataufa à des fins de protection radiologique.* »

Une surveillance radiologique permanente

La France a toutefois décidé de maintenir une surveillance radiologique, montrant ainsi son engagement de ne pas abandonner les sites tant du point de vue sanitaire qu'environnemental.

Lors de l'arrêt des expérimentations, la volonté de l'Etat de poursuivre la surveillance des sites du CEP s'est traduite par la création d'un organisme chargé de cette mission : le département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires (DSCEN), qui relève de la direction générale pour l'armement, ainsi que le délégué à la sûreté nucléaire de défense (DSND) qui est l'autorité de sûreté pour ces sites. Un guide de surveillance radiologique des sites a été présenté à l'AIEA qui en a souligné la pertinence. Il constitue le document de référence. Ce document précise les modalités normalisées des techniques de prélèvements.

La surveillance radiologique, mise en place dès 1998, se décompose en deux volets :

- une surveillance continue, tout au long de l'année, comprenant un recueil quotidien des aérosols atmosphériques ainsi qu'un recueil des doses intégrées à l'aide de dosimètres.
- Une campagne annuelle de prélèvements concernant les trois écosystèmes de l'environnement des sites : le milieu terrestre, le lagon et l'océan (dans la limite des 12 milles nautiques des eaux territoriales).

Les analyses permettant de mesurer la radioactivité d'origine naturelle et artificielle dans ces échantillons sont réalisées par le laboratoire Radioanalyse, Chimie et Environnement (SRCE) de la direction des applications militaires du CEA.

Ce service dispose de l'intégralité des compétences nécessaires pour gérer une étude environnementale : de la détermination du terme source radionucléide jusqu'au calcul de l'impact sur l'homme avec toute la démarche analytique associée et dans certains cas la modélisation des transferts.

En terme d'assurance qualité des résultats rendus, il est important de noter que les laboratoires de mesure de ce service sont accrédités COFRAC depuis 1996 selon la norme internationale ISO/CEI 17025 sur un périmètre technique qui couvre notamment les mesures très spécifiques réalisées pour le DSCEN. Le COFRAC procède à une évaluation régulière du niveau de qualité des activités menées dans le cadre d'un plan de surveillance.

L'ensemble des résultats des mesures fait l'objet d'un rapport annuel (élaboré par le DSCEN) qui est présenté devant l'autorité de sûreté (DSND). Après approbation, le rapport est diffusé à l'ensemble des élus de la Polynésie française, aux associations locales et aux autorités du ministère de la défense. Il est aussi accessible sur le site internet de ce ministère.

Par ailleurs, la surveillance radiologique des îles et des atolls de la Polynésie française, hors Moruroa et Fangataufa, est effectuée par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Cette surveillance porte sur les différents milieux environnementaux, ainsi que sur la chaîne alimentaire. Un rapport annuel est ainsi publié et largement diffusé y compris sur le site internet de l'IRSN.

Les résultats de la surveillance radiologique

- D'une manière générale, les mesures 2009 réalisées sur environ 200 échantillons confirment le faible niveau de la radioactivité artificielle.
- Le marquage radiologique significatif des essais aériens est localisé dans les sédiments des points zéro *Denise*, *Dindon* à Moruroa et *Frégate* à Fangataufa (soit un peu plus de 9 kg de plutonium). En complément, suite aux essais aériens de sécurité, les motus *Ariel*, *Colette* et *Vesta* en zone Nord de Moruroa contiennent environ 6 grammes de plutonium dans les anfractuosités de la dalle corallienne. Les sédiments du banc *Colette*, contigus aux dalles précitées, contiennent, quant à eux, environ 2 kg de plutonium.
- L'impact sanitaire de ce plutonium est considéré comme négligeable par l'AIEA. Les mesures réalisées sur les échantillons de sédiments, en dehors des zones précitées, ne montrent pas de diffusion de radionucléides. Ces résultats sont conformes à ceux acquis les années précédentes et sont équivalents à ceux relevés dans les rapports d'expertise de l'AIEA.
- La mesure de la dosimétrie ambiante donne des résultats stables d'année en année. Ils reflètent bien les niveaux peu élevés de l'exposition externe sur un atoll corallien qui est presque exclusivement due au rayonnement cosmique.

Les rapports annuels de surveillance radiologique sont disponibles sur le site internet des forces armées en Polynésie française :

www.armees-polynesie.pf/spip.php?article 229

REHABILITATION DE L'ATOLL DE HAO



Généralités

Compte tenu de l'état des anciennes installations du CEP implantées à Hao, l'Etat s'est clairement engagé à réhabiliter les nombreuses parcelles de l'ex base avancée. Ce chantier majeur fait suite aux autres opérations de réhabilitation réalisées de 2007 à 2009 à Pukarua, Reao, Gambier (Totegegie, Taku, Mangareva) et Tureia.

Un budget de 63M€ est prévu pour ces travaux de réhabilitation de Hao qui ont débuté en 2009 pour une durée de 7 ans.

A ce jour, 130 hectares ont été traités (soit 70% de l'ensemble) et 52 parcelles ont été restituées aux propriétaires privés, à la commune et au Pays.

L'Etat agit dans le cadre d'un processus complet et exemplaire de coopération avec le Pays et la commune de Hao, réalisé en toute transparence dans le respect de ses engagements.

Historique

Ancienne base avancée du centre d'expérimentation du Pacifique, l'atoll avait été choisi dès 1964 pour y construire une longue piste d'aviation de 3400 m ainsi qu'une importante base vie et logistique qui a pu ainsi héberger jusqu'à 3000 personnes. La base vie a été construite en grande partie sur des terrains loués à des propriétaires.

Le retrait de l'ensemble du dispositif militaire installé sur l'atoll de Hao a été décidé en août 1998. Ce retrait est effectif depuis le 30 juin 2000. L'ensemble des emprises de ces installations a été rendu aux propriétaires, au Pays ou à la commune en 2002.

Un chantier conduit en concertation Etat – Pays – Commune

Le 8 janvier 2009, le chantier de réhabilitation est officiellement lancé par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, le commandant supérieur des forces armées et le vice-président de la Polynésie française (ce dernier étant désigné par le président de Polynésie).

La gouvernance du chantier est assurée via le comité de coordination (qui assure le suivi du chantier) et par le comité de pilotage (instance décisionnelle).

Huit groupes de travail associant l'Etat, le Pays et la Commune ont été créés afin d'étudier et de mettre en œuvre tous les moyens permettant le développement endogène et durable de l'atoll de Hao. Il s'agit des groupes foncier, valorisation, communication, commune d'Otepa, embellissement, développement économique, développement humain et environnement.

Les résultats en termes de développement économique de l'atoll sont régulièrement communiqués via *Te Reo*, la lettre d'information de Hao, rédigée et publiée conjointement par l'Etat, le Pays et la commune.

Le chantier de réhabilitation :

A partir de mai 2009, le chantier débute à Hao sous maîtrise d'ouvrage Haut-commissaire et COMSUP. Il consiste à réaliser des travaux de déconstruction de structures de grande hauteur (hangars « aviation »), de dalles de béton et de bâtiments contenant de l'amiante ou du plomb. De plus, conformément aux engagements pris par l'Etat, ce chantier prévoit de procéder à la dépollution des parcelles concernées et préalablement identifiées.

Les travaux non-spécialisés sont menés par une maîtrise d'œuvre militaire, par le biais d'une section du génie mise en place depuis la métropole et équipée en moyens lourds du génie.

Les travaux de réhabilitation nécessitant des compétences ou des agréments particuliers sont quant à eux réalisés par des entreprises spécialisées (diagnostic et traitement de l'amiante par exemple). La première entreprise locale est intervenue dès janvier 2010.

A noter que la plus grande rigueur est demandée aux titulaires du marché dans le domaine des filières de traitement des déchets. A titre d'exemple le contrat impose l'évacuation hors de l'atoll de Hao des matériaux ferreux issus des démolitions en vue d'un traitement en centres agréés. L'amiante et le plomb sont quant à eux conditionnés conformément à la réglementation et acheminés vers la France métropolitaine pour y être traités.

Les moyens déployés :

Depuis mai 2009, les détachements se sont succédés tous les quatre mois sur Hao. Ils ont pris place dans les bâtiments de l'ex-GSMA (Groupement du service militaire adapté) en juillet 2010.

La Direction d'Infrastructure de la Défense de Papeete (DID-PPT) est chargée de la passation des marchés avec les entreprises et du suivi de leur exécution.

Des moyens matériels militaires variés :

- Un effectif de sapeurs du génie de 36 militaires soutenus par une équipe médicale dédiée (un médecin et deux personnels de santé).
- Deux concasseurs, un cribleur, un broyeur à végétaux, un camion articulé avec benne, deux camions plateaux, trois bennes renforcées, trois pelles hydrauliques équipées, un compacteur à métaux, un ensemble semi-remorque de 36 tonnes, deux bulldozers, deux tracto-chargeurs, un manuscopelle, un tractopelle, un chariot élévateur.

Les travaux :

1- Travaux confiés aux entreprises civiles :

Les zones traitées par entreprises sous-traitantes représentent au total 90 ha.

Les travaux réalisés (2010-2012):

- Déconstruction des hangars de la zone aéroportuaire nord – 6 ha
- Traitement de la zone Est du 5^e RE (Régiment étranger) – 5 ha
- Traitement de la zone aéroportuaire nord et sud, zone technique air et la zone Est du 5^e RE – 27 ha
- Traitement de l'ex zone technique au sud du village – 20 ha
- Traitement de la zone dite parc à ferrailles et platier – 26 ha
- Traitement de la station d'émission, de la zone du SEA (Services des essences des armées) et ancienne tour de contrôle – 6 ha

Les travaux à venir (2013-2016):

- Démolition des logements non occupés de l'ancienne base vie – 36 ha
- Déconstruction d'une partie de l'ex centrale Poerani – 2,4 ha
- Déconstruction de l'ancien hôpital – 2 ha
- Démolition du reste des logements de l'ancienne base vie en fonction du relogement des habitants
- Déconstruction de la zone GSMA (actuelle base vie du détachement militaire) – 11 ha
- Mise en œuvre du plan de gestion : travaux de dépollution des terres sur les zones identifiées comme polluées aux hydrocarbures et/ou métaux – 5,9 ha

L'impact financier des travaux dévolus aux entreprises civiles et aux travailleurs locaux contribue pleinement au projet de développement de l'atoll.

Entre 2009 et 2012, pas moins de 15 entreprises locales, sur 18 au total, ont participé au chantier de réhabilitation de l'atoll.

Pour exemple, lors du chantier « station émission, zone SEA », 26 embauches locales ont été réalisées entre février et août 2012.



Zone AK43 avant travaux



Zone AK43 après travaux



Zone de concassage des gravats

2- Travaux confiés au détachement militaire :

Depuis 2009, le détachement militaire a traité environ 40 ha.

Les principaux travaux réalisés (2009-2012):

- Traitement de la zone vie du CEP (14ha),
- Traitement de l'ensemble des parcelles se situant à hauteur de la passe KAKI (10ha),
- Traitement de parcelles au nord de l'aéroport (3ha),
- Traitement du motu FARATAHI et de la zone NAKE (4ha),
- Traitement de parcelles au sud de la piste aviation (4ha),
- Traitement du motu OVAO (5ha).

Les travaux en cours:

- Parcelles au sud de la piste aviation
- Parcelles au sud du village

Les travaux à venir:

- Traitement de la zone CDAP (Centre de décontamination des aéronefs et du personnel),
- Déconstruction du plot béton au centre du lagon,
- Traitement de parcelles côté océan au nord du village et d'autres au sud du village,
- Traitement du merlon côté océan à hauteur du village.

Le détachement militaire est particulièrement bien intégré dans la vie du village. Des échanges avec la population, notamment sportifs ou événementiels (cérémonies, festivités), ont régulièrement lieu.

Le détachement accompagne le village dans le processus de désenclavement de la décharge du village par le traitement des déchets métalliques (compactage).

Il participe également à des opérations de travaux d'aménagement au profit de la commune ou du Pays. A titre d'exemple il a stabilisé récemment une zone de lancer de javelots en mauvais état pour les collégiens de Hao.

Points particuliers

Retrait des matériels immergés au fond du lagon :

Une exploration du fond du lagon de Hao a été effectuée dès le début de l'opération en 2008 par moyens nautiques et des plongeurs. Elle a mis en évidence 5 zones au fond du lagon dans lesquelles des dépôts de matériels métalliques, de batteries, de fûts et de blocs de béton ont pu être identifiés.

Le chantier de réhabilitation en cours procédera à l'enlèvement de ces dépôts qui rentreront, comme les autres, dans les filières de traitement des déchets. La protection de l'environnement au moment du relevage de ces matériels sera étudiée en concertation avec la commune et le Pays.

Etudes environnementales :

Dès l'origine de l'opération, il est apparu indispensable de mener des études environnementales exhaustives avant de débiter les travaux de déconstruction.

Ces études environnementales se décomposent en trois diagnostics : un diagnostic amiante et plomb, un diagnostic radiologique et un diagnostic relatif aux pollutions industrielles.

Diagnostic amiante et plomb :

Un diagnostic initial a eu pour but d'établir un état des lieux précis de la présence ou non d'amiante et de plomb sur les constructions bâties à l'époque du CEP.

Les retraits d'amiante et de plomb sont réalisés lors de l'avancement des travaux prévus par les divers marchés de déconstruction lancés par la DID depuis 2009 et se poursuivront jusqu'en 2016.

Diagnostic radiologique :

Ce diagnostic est réalisé par l'IRSN/LESE (laboratoire d'étude et de suivi de l'environnement) en septembre 2009.

Différentes mesures radiologiques ont été effectuées par le passé en 1999 et 2000 et attestent l'absence d'anomalie radiologique sur l'atoll de Hao.

A l'occasion du chantier de réhabilitation de l'atoll, et dès 2009, des campagnes de mesures ont été réalisées par le LESE (Vairao) organisme indépendant et compétent en mesures radiologiques. La prestation a consisté à réaliser des sondages aux endroits jugés les plus à risques, notamment :

- la cuve proche de l'aéroport utilisée pour recevoir les effluents liquides de lavage des avions ;
- les cuves de la zone CT/CID utilisées pour la décontamination des matériels ;
- la cuve du laboratoire SMSR ;
- la cuve de l'hôpital.

Au total, 35 mesures radiologiques ont été effectuées. Les résultats ont été rendus publics. Ils démontrent que les anciennes zones précitées ne présentent aucune anomalie radiologique.

Par mesure de précaution, et dans la lignée des inquiétudes du COSCEN, des contrôles complémentaires sont effectués plusieurs fois dans l'année sur le matériau concassé des zones à risque citées précédemment. Des gravats sont ainsi prélevés régulièrement et font l'objet d'un envoi au LESE-Vairao pour contrôle.

En sus de ces mesures liées aux chantiers de déconstruction de l'atoll, le LESE réalise un suivi annuel des niveaux de radioactivité dans la ration alimentaire habituelle des habitants de Hao (et de six autres îles ou atolls de Polynésie). La dose liée à l'ingestion est de moins de 1,5 micro sievert (soit mille fois moins que la dose délivrée par la radioactivité naturelle en Polynésie). A titre d'exemple, la radioactivité des poissons de haute mer dans sept îles et atolls (dont Hao) sont du même ordre de grandeur que celle retrouvé dans les poissons à l'île de la Réunion (site de référence dans l'hémisphère sud compte tenu de son éloignement des sites d'essais français de Polynésie). Les très faibles valeurs relevées confirment l'absence de contamination des poissons pélagiques pêchés en Polynésie.

Diagnostic pollutions industrielles :

La détection d'hydrocarbures, métaux et PCB sur une petite partie des terres anciennement occupées par le CEP (5.9 hectares, soit environ 3% des 185 ha de terres expertisées anciennement occupées par le CEP) suscite une réflexion autour des conséquences sur le milieu.

Il convient ainsi d'étudier les possibles transferts de ces polluants vers les denrées alimentaires via des « voies d'exposition » (migration vers la nappe, le lagon et l'océan par exemple). C'est à ce titre que le ministère de la Défense a décidé de lancer une étude d'impact des pollutions des sols et des eaux sur les denrées alimentaires.

Une enquête alimentaire permettant d'apprécier les quantités d'aliments ingérés (par tranche d'âge) ainsi que des mesures de toxiques sur des échantillons de ces mêmes aliments ont été réalisées fin 2011 et début 2012. Une évaluation quantitative des risques sanitaires a pu ainsi être menée.

Les premiers résultats de cette évaluation, obtenus en juin 2012, ont montré qu'il pouvait exister un risque sanitaire en cas de très forte consommation de certaines parties de poissons et d'invertébrés (le foie notamment) car ces espèces ont naturellement capacité à accumuler des produits chimiques. Toutefois, il est apparu pertinent d'affiner et de compléter cette étude sur le volet « ration alimentaire » et de mieux justifier les hypothèses servant au calcul de l'évaluation des risques et aux incertitudes diverses relevées. De plus, la prise d'échantillons alimentaires sur un atoll voisin et leurs analyses permettront d'évaluer la part éventuellement imputable aux activités de l'ex-base avancée de Hao.

Les résultats complets, lorsqu'ils seront connus, feront l'objet d'une communication effectuée en commun par l'Etat, le Pays et la commune.

Ensuite, le groupe « environnement » étudiera, à partir des différents scénarii élaborés, la meilleure manière de traiter ces zones polluées et finalisera la rédaction d'un plan de gestion. Il sera présenté pour validation au comité de pilotage, haute instance de la gouvernance du chantier par les représentants de l'Etat, du Pays et de la commune.

L'Etat agit en toute transparence. Cela reflète sa volonté d'un dialogue ouvert avec le Pays et la commune. L'Etat assume totalement les conséquences environnementales de l'implantation de la base avancée à Hao : c'est cette posture et cette volonté qui ont motivé la mise en place de nombreux personnels et en matériels lourds pour assurer les opérations de réhabilitation des atolls depuis 2006 comme à Hao. L'Etat honore cet engagement et le mènera à son terme.